

République Française
Département
Indre-et-Loire

Compte-rendu du Conseil Municipal de la Commune de Semblançay
Séance du 15/05/2008

L'an 2008 et le 15 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Honoré de Balzac sous la présidence de Monsieur TRYSTRAM Antoine Maire,

en présence de

M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BERNARD Claude, BILLON Monique, PORTE-THEKIAN Laurence, RAVISE Marie-Claude, TESSIER Monique, VIVION Fabienne, PLOU Peggy, MM : BELLANGER Michel, CHANTEBEL Dominique, CHAUVEAU Michel, CHAZAL Augustin, DUBOIS Jean-Claude, DUBREUIL Patrick, FAURIE Julien, MATHIEU Jean-Michel, ORTILLON Patrice, POULLE Jean-Bernard

Absent(s) ayant donné procuration : BROCHERIOU Isabelle à VIVION Fabienne

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- En exercice : 18
- Votants : 19

Date de la convocation : 09/05/2008

Date d'affichage : 09/05/2008

A été nommé secrétaire : M CHAZAL Augustin

ORDRE DU JOUR

A. FINANCES

1. Vote du budget primitif 2008

- a. « Lotissement DELAHAYE »
- b. « Roche Biette »
- c. Aménagement centre bourg

2. Présentation et choix des emprunts pour la construction de l'Ecole Maternelle et acquisition des terrains Centre-Bourg.

3. Modification de mode de paiement dans la régie cantine / petites vacances et délégation au C.C.A.S.

4. Modification d'une délibération du Conseil du 31 mars 2008

B. Nomination de trois délégués suppléants pour le S.I.A.E.P.

C. Fusion Football-club de Semblançay / Football-club de Neuillé Pont Pierre

D. Rapport des Commissions

E. Intercommunalité

F. Questions diverses

La séance est ouverte à 20 h 05.

Le compte rendu de la séance du 31 mars 2008 est adopté à l'unanimité des membres présents.

A – Finances

1. Vote du budget primitif 2008

a. « Lotissement DELAHAYE »

Monsieur le Maire explique le budget de lotissement Delahaye.

Le budget d'investissement est équilibré pour un montant de 389 526,73 €

Le budget de fonctionnement est équilibré pour un montant de 412 241,23 €

Monsieur le Maire indique que pour toute question complémentaire sur ce budget il est possible d'interroger Madame JACQUET, Percepteur.

20 h 20 : arrivée de Madame Marie-Claude RAVISE

Ce budget est mis au vote :

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 19

En complément d'information sur ce lotissement, Monsieur le Maire indique que le nom a été choisi en référence à l'ancienne marque automobile tourangelle.

Ce lotissement sera constitué d'un ensemble de 6 ou 7 maisons individuelles.

b. « Roche Biette »

Monsieur le Maire explique le budget de lotissement dit de « Roche Biette ».

Le budget d'investissement s'établit à 590 000,00 € et le budget de fonctionnement à 15 200,00 €, correspondant aux intérêts d'emprunt.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mettre en vente la maison et les terrains y attenant pour 250 000,00 €.

Ce lotissement est situé à la sortie du bourg de Semblançay, sur la route de Pernay. La ferme qui est située à cet endroit sera revendue par la commune. Ce terrain pourra, dans l'avenir, accueillir une dizaine de maisons.

Le budget est mis au vote :

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 19

c. Aménagement centre bourg

La commune va acquérir un terrain et des bâtiments (hangar et maison d'habitation) proches de la Maison de Retraite pour un montant de 280 000,00 €.

La maison pourrait être mise en location au prix d'environ 400,00 € par mois.

Cet investissement devant rester dans le patrimoine communal, il sera inscrit comme un programme d'investissement dans le budget général.

2. Présentation et choix des emprunts pour la construction de l'Ecole Maternelle et acquisition des terrains Centre-Bourg.

Jean-Bernard POULLE, adjoint aux finances, présente les différentes propositions d'emprunts pour la construction de l'Ecole Maternelle et pour l'acquisition des terrains du Centre-Bourg.

Quatre banques ont présenté des propositions avec des durées et des taux différents.

La proposition la plus intéressante est celle du Crédit Agricole, via sa filiale B.F.T. (Banque de Financement et de Trésorerie). Celle-ci porte sur un emprunt global de 1 700 000,00 € (1 170 000,00 € pour la maternelle, 250 000,00 € pour le financement de la T.V.A. et 280 000,00 € pour les terrains centre bourg). Le taux de 4.97 % serait global, mais les durées d'amortissement différentes en fonction des postes : 25 ans pour la maternelle, 3 ans pour la T.V.A. et 15 ans pour l'immobilier.

Le conseil vote la délibération :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 19

A l'issue de ce vote, Monsieur CHANTEBEL demande que le tableau d'endettement de la commune soit refait.

3. Modification de mode de paiement dans la régie cantine / petites vacances et délégation au C.C.A.S.

Deux familles ont demandé à payer les frais de garderie périscolaire avec le C.E.S.U. préfinancé (Chèque Emploi Service Universel), ou Titre C.E.S.U.. Une partie de la valeur de ce chèque est financé par l'employeur de ces familles ce qui leur permet d'alléger les coûts de la garderie.

Toutefois, le conseil est informé des frais liés à l'acceptation de ce mode de paiement :

- frais d'affiliation : 35,28 € T.T.C. pour une durée de 99 ans,
- frais de dépôt de remise de chèque de 4,90 € T.T.C.,
- frais imputés sur le montant total de la remise variant selon l'émetteur des C.E.S.U. et selon les tranches définies par chaque émetteur.

Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Le Conseil accepte le paiement par Chèque Emploi Service Universel T.S.P. ou titre C.E.S.U., sous réserve que les frais imputés par l'émetteur soient pris en charge par le demandeur selon les tarifs en vigueur et ce à compter de la rentrée scolaire 2008/2009.

Le Conseil vote cette délibération :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 19

Délégation du C.C.A.S.

Le conseil municipal donne délégation au Conseil d'Administration du C.C.A.S. pour accorder des aides inférieures à 300,00 € (dans la limite du budget de la C.C.A.S.).

Le Conseil vote cette délibération :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 19

4. Modification d'une délibération du Conseil du 31 mars 2008 :

Monsieur le Maire informe les élus que la Préfecture demande de préciser 2 points de la délibération n°2008 – 4 B votée lors de la séance du 31 mars de rnier.

- Article 2 122 – 22 alinéa 2 du C.G.C.T. : La limite fixée par le Conseil Municipal des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal est de 150,00 €.
- Article 2 122 -22 alinéa 3 du C.G.C.T. : La limite des emprunts concernés par la présente délégation est fixée au montant (desdits emprunts) prévu dans le budget de l'exercice.

Le Conseil vote ces délibérations :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 19

B – Nomination de trois délégués suppléants pour le S.I.A.E.P.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une lettre de la Préfecture nous informant qu'il convient d'élire 3 élus suppléants au sein du S.I.A.E.P..

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Tous les candidats en lice ont obtenu 19 voix.

Les délégués de la Commune au sein du S.I.A.E.P. sont donc les suivants :

Titulaires	Suppléants
Antoine TRYSTRAM	Peggy PLOU
Jean-Claude DUBOIS	Monique TESSIER
Michel CHAUVEAU	Patrice ORTILLON

C – Fusion Football-club de Semblançay / Football-club de Neuillé Pont Pierre

Devant les difficultés pour trouver des bénévoles pour encadrer leur section, les 2 clubs ont décidé de fusionner. Cette décision doit être approuvée par le Conseil Municipal de chaque commune pour valider le dossier auprès du district de football d'Indre et Loire. J-B Poulle précise que les matchs alterneront sur les terrains de Semblançay et de Neuillé pont Pierre.

Le conseil approuve cette fusion.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 19

D – Rapport des Commissions

Jean-Bernard POULLE annonce qu'il réunira les associations avec Julien FAURIE le jeudi 29 mai.

Fabienne VIVION demande si un planning de la salle de sport a été mis à jour. Effectivement, J-B Poulle se chargera de mettre au point ce calendrier pour la prochaine rentrée. Il est nécessaire de refaire le point sur les horaires d'utilisation de la salle.

Patrick DUBREUIL indique que les travaux de l'école maternelle se poursuivent à un rythme correct, dans les temps (15 jours de retard). La livraison est donc toujours prévue en novembre prochain. Une procédure d'application de la garantie décennale a été lancée suite à la formation de fissures dans la cantine.

Julien FAURIE indique que le Conseil Municipal des Jeunes travaille sur l'organisation de la fête de la musique à Semblançay qui a lieu le samedi 21 juin. Des ateliers sont prévus dans l'après midi pour

initier les jeunes à la musique et au cirque. Il y aura aussi un atelier de fabrication d'instruments de musique.

Michel BELLANGER annonce que le feu d'artifice du 14 juillet est commandé.

Il n'y aura pas de fête du vélo le 8 juin.

La brocante aura lieu les 12 et 13 septembre.

La fête de l'école aura lieu le 14 juin. Elle est ouverte à tout le village.

Monique BILLION indique qu'il y a 118 inscriptions pour le centre aéré cet été.

La Commission de la Voirie indique qu'elle a demandé un devis pour l'aménagement de la deuxième partie de l'avenue de la Chasse Royale.

D'autre part, des peintures au sol seront rénovées.

En environnement, l'équipe va très prochainement se charger de la plantation des massifs.

E – Questions diverses

Modification des statuts du S.A.T.E.S.E. (Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux)

Le S.A.T.E.S.E. va modifier ses statuts pour prendre en compte le retrait de la compétence 1 du Syndicat Mixte d'assainissement de Rigny-Ussé (dissolution) et de la commune de Rochecorbon.

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour donner un avis sur cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette modification statutaire.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

Le Conseil remercie Jean-Claude DUBOIS pour le labour du terrain de Roche Biette. Il est prévu d'y semer une jachère fleurie.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 27 juin à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses, la séance est levée à 21 h 40.

Les Conseillers

Le Maire,